



Ministère de l'immigration,  
de l'intégration,  
de l'identité nationale  
et du développement  
solidaire

# Infos migrations

Numéro 15 - juillet 2010

Étude

## Les descendants d'immigrés

*Il y a actuellement en France plus de 6 millions de descendants d'immigrés : 4,3 millions de 15 ans et plus (estimés par l'Enquête Emploi) et 1,85 million de moins de 15 ans (estimés par le recensement). Les descendants d'immigrés sont majoritairement issus des vagues migratoires en provenance d'Europe et surtout d'Europe du sud. Mais parmi les 15-24 ans de descendance immigrée, ceux d'origine extra communautaire principalement maghrébine et africaine sont désormais majoritaires. Aujourd'hui, les immigrés et les descendants d'immigrés totalisent 11,7 millions de personnes, soit 19% de la population résidente.*

### Qui sont les descendants d'immigrés?

Le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) a défini en 1991 le concept d'immigré : toute personne née étrangère à l'étranger. Cette définition est particulière à la France : la plupart des autres pays, ainsi que des organisations internationales (OCDE, Commission européenne) lui préfère la notion de personne née à l'étranger. Dans cette définition internationale, les Français de naissance nés à l'étranger, qui représentent une part importante des personnes nées à l'étranger, sont considérés comme immigrés. Dans la définition française, la population non-immigrée est composée, d'une part, des Français de naissance, quel que soit leur lieu de naissance, d'autre part, des étrangers de naissance nés en France.

La notion de descendant d'immigré (appelée aussi seconde génération) n'a pas fait l'objet d'une définition officialisée. La définition couramment utilisée par l'INSEE et l'INED est la suivante : est descendant d'immigré toute personne née en France ayant au moins un parent immigré.

Le terme de descendants d'immigrés est utilisé ici d'un point de vue statistique, ce qui ne correspond généralement pas aux représentations médiatiques de ce terme. Le terme de seconde génération, historiquement utilisé à l'origine pour parler des enfants d'immigrés maghrébins, comprend, dans l'inconscient collectif, tout jeune ayant des parents immigrés d'origine extra-européenne, qu'il soit né en France ou non.

### Quelles sont leurs principales caractéristiques?

- Un descendant d'immigré n'est pas forcément un mineur ou un jeune : une personne née en France d'au moins un parent immigré reste un descendant d'immigré toute sa vie. Ainsi, chez les plus de 14 ans, 34 % de la population des descendants d'immigrés a 50 ans et plus (contre 44,5 % des Français de parents français). Compte tenu du fait que les 15-24 ans représentent 23,5 % des descendants (contre 15 % des Français de parents français), si l'immigration et l'émigration restent à un niveau constant ces prochaines années, et que le différentiel de fécondité et de mortalité entre immigrées et Français de naissance reste stable, cette population, encore jeune, sera amenée à prendre de l'ampleur au fil des années et vieillira relativement moins vite que la population sans ascendance immigrée.

- Le niveau de diplôme des descendants d'immigrés est légèrement plus faible que celui des Français de parents français. 9 % des descendants sont diplômés du supérieur (au moins licence), alors que 65 % n'ont pas le Bac (30 % n'ayant aucun diplôme). Ce niveau de diplôme est plus élevé chez les générations de descendants plus jeunes, mais a évolué moins positivement que celui des Français de parents nés français. Ainsi, les descendants de 25-34 ans sont 19 % à être diplômés du supérieur et 42 % à ne pas avoir le Bac. Les Français de parents nés français du même âge sont 23 % à avoir au moins une licence et ne sont que 33 % à ne pas avoir le Bac.

L'auteur :

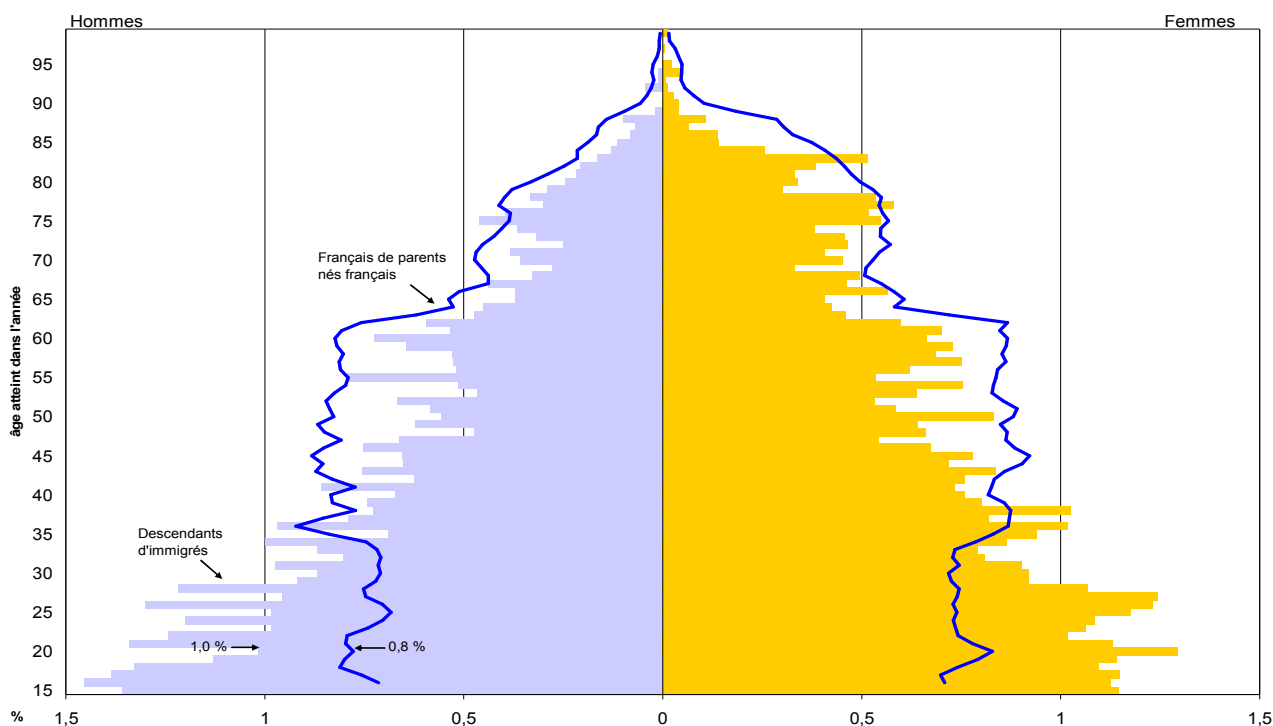
**Yves Breem**

Chargé d'études à  
la division  
« Enquêtes et  
Études  
statistiques »

Contact :  
**yves.breem@  
immigration-  
integration.gouv.fr**

- enfin, la population des descendants d'immigrés est essentiellement issue des anciens flux migratoires venant du Portugal, d'Italie et d'Espagne. Près de 65 % des descendants d'immigrés sont ainsi originaires d'Europe, et 44 % spécifiquement d'Europe du sud. Les descendants d'immigrés du Maghreb représentent 23 % du total. Cette composition est en train de changer. Chez les descendants d'immigrés de 15-24 ans, l'Europe ne représente plus que 34 % des origines alors que le Maghreb en représente 36 %. En outre, la part de ces jeunes d'origine des autres pays d'Afrique est plus du double par rapport à l'ensemble des descendants.

*Pyramide des âges relative des descendants d'immigrés et des Français de parents français en 2008*



Source : Enquête Emploi en Continu 2008

Lecture : 1 % des descendants d'immigrés sont des hommes âgés de 20 ans contre 0,8 % des Français de parents français

## Deux grandes catégories de descendants d'immigrés

Il existe deux grandes catégories de descendants d'immigrés : ceux issus d'un couple mixte, c'est-à-dire avec un parent immigré et un parent non-immigré, et ceux issus de deux parents immigrés.

Cas 1<sup>1</sup> : L'individu né en France d'un parent immigré et d'un parent non immigré.

Il naît Français (cas 1.1) selon le principe du droit du sang (être né d'un parent de nationalité française) ou du double droit du sol (être né d'un parent né en France). Une faible minorité de ces descendants de couple mixte peuvent malgré tout naître étrangers (cas 1.2), si les parents ont souhaité à la naissance ne donner à leur enfant que la nationalité du conjoint étranger, l'enfant pouvant désirer garder cette nationalité à sa majorité ou prendre la nationalité française.

Cas 2 : L'individu né en France de deux parents nés étrangers à l'étranger (immigrés).

Si les deux parents sont toujours étrangers au moment de sa naissance, l'individu est étranger de naissance et peut devenir Français de droit à sa majorité (cas 2.2, sauf volonté contraire) ou par anticipation dès 13 ans. C'est le cas de la majorité des descendants d'immigrés, bien qu'une petite minorité décide de garder leur nationalité étrangère à 18 ans (cas 2.3).

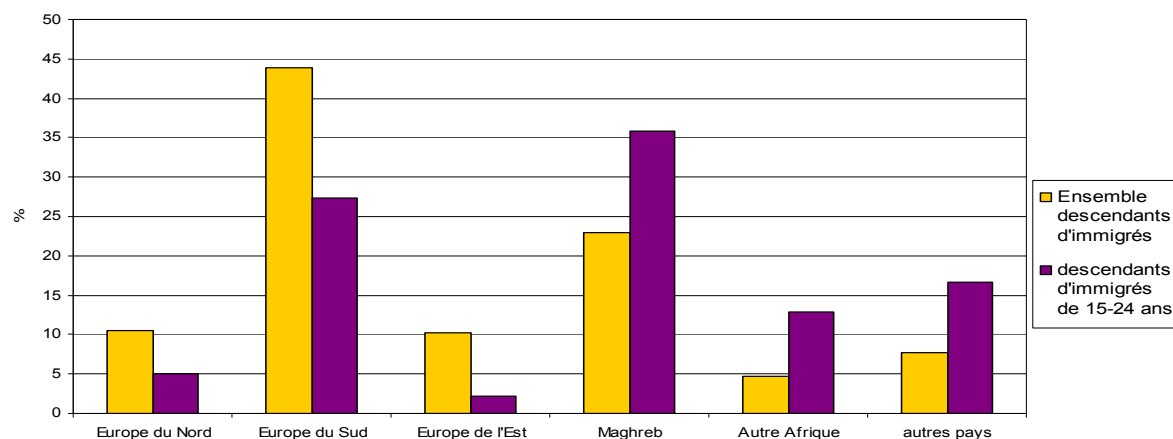
Si au moins l'un des deux parents a acquis la nationalité française avant sa naissance, il naît Français (cas 2.1, sauf volonté contraire des parents).

Les données sont issues de l'enquête Emploi en Continu (EEC) de l'INSEE, déclinaison française de l'enquête européenne Labor Force Survey (LFS). Le champ de l'enquête est l'ensemble des logements dits « ordinaires », c'est-à-dire les résidences principales à caractère non collectif. L'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant dans ces logements ordinaires sont interrogées. Chaque année, on enquête environ 216 000 logements pour 150 000 logements répondants, soit 300 000 personnes répondantes. Cet échantillon devrait être multiplié par 1,5 d'ici fin 2010. D'un trimestre à l'autre, un sixième de l'échantillon est renouvelé. Chaque logement est ainsi interrogé six fois de suite, quels que soient ses occupants, puis quitte l'échantillon. La première et la dernière interrogation se font en face à face, les 4 interrogations intermédiaires par téléphone.

1. Ici les cas font référence au graphique de la partie suivante « estimation chiffrée des descendants... »

Il existe un cas particulier quand les parents sont nés en Algérie avant l'indépendance (1962) mais ont décidé de rester en Algérie et de garder la nationalité algérienne à ce moment. En cas de questions sur leurs origines, ces parents doivent se déclarer Algériens de naissance nés en Algérie (la question du pays de naissance concerne toujours les pays dans leurs frontières actuelles), soit étrangers né à l'étranger. S'ils ont migré en France par la suite et ont donné naissance à un enfant, ce dernier nait Français selon le principe du double droit du sol (les parents et l'enfant sont nés en France, l'Algérie étant un département français avant 1962).

*Origine des parents des descendants d'immigrés*



Source : Enquête Emploi en Continu 2008

Note : pays d'origine du père puis pays de la mère si le père est non immigré

L'Enquête Emploi étant une enquête déclarative, une des difficultés rencontrées est que la personne interrogée peut, par méconnaissance des règles complexes de la nationalité, se tromper dans ses déclarations de nationalité. Ce type d'erreur n'a pas d'incidence particulière sur le fait d'être descendant d'immigré car c'est l'origine des parents qui prévaut. Mais il est intéressant de noter que certains individus nés en France de deux parents immigrés et étrangers se déclarent Français de naissance, pensant par erreur qu'ils bénéficient du principe du droit du sol intégral, droit qui n'a jamais été appliqué sur le territoire français. Ce type d'erreur est moins courant chez les gens qui ont atteint leur majorité après 1993, date à laquelle la loi Pasqua et le principe de manifestation de volonté (disparu depuis) a pointé du doigt le fait que la naissance et la résidence en France sont nécessaires à l'obtention de la nationalité. Dans le recensement, les déclarations incohérentes sur la nationalité sont désormais redressées.

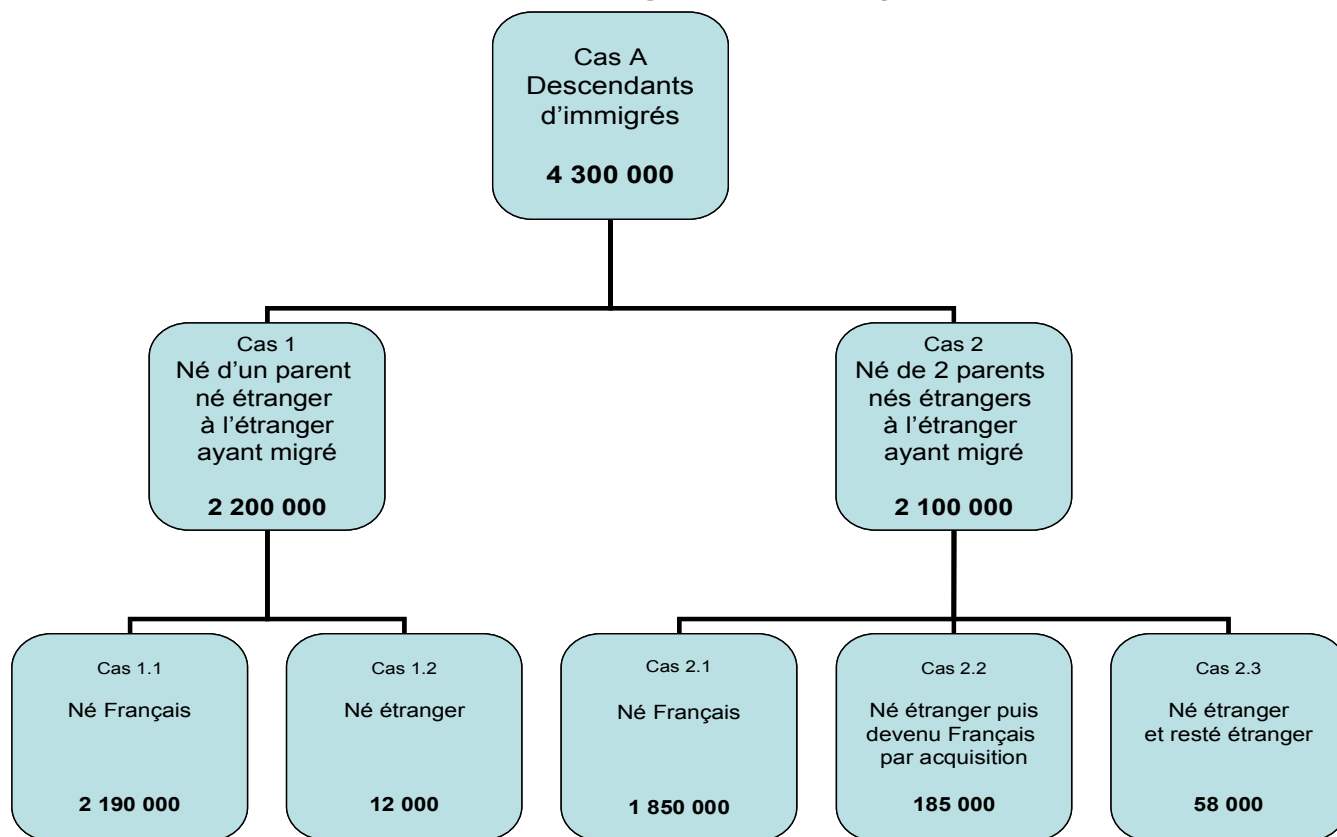
Les difficultés sont plus problématiques quand la personne se trompe par méconnaissance sur la nationalité à la naissance de ses parents. Certains individus peuvent en effet penser que leurs parents sont nés Français s'ils sont nés dans un pays sous administration française avant l'indépendance dudit pays alors que cela n'a pas été le cas (sauf cas particulier de fonctionnaires). Certains individus peuvent aussi donner involontairement la nationalité actuelle de leur parent au lieu de donner leur nationalité à la naissance. En cas d'erreurs de ce type sur les deux parents, l'individu est donc considéré comme un Français né de parents français.

Une dernière difficulté insoluble se présente en cas de double nationalité à la naissance des parents de l'individu interrogé. En effet, les enquêtes ménages ne permettent de déclarer qu'une seule nationalité. Selon la déclaration de l'individu, ce dernier peut changer de catégorie. S'il déclare que lui et ses parents sont Français de naissance, alors il est Français de parents français. S'il se déclare Français de naissance de parents étrangers de naissance, alors il est descendant d'immigrés. D'après l'enquête TeO (Trajectoires et Origines), un quart des Français descendants d'immigrés ont une autre nationalité, ce qui est une proportion non négligeable. Mais il n'y a jamais eu d'enquête-qualité indiquant ce que répondraient les binationaux à la question de la nationalité s'ils ne pouvaient en déclarer qu'une.

Aucune enquête à ce jour ne permettant de connaître les cas de double nationalité des parents, il est impossible de savoir si les supposées incohérences de déclaration sont des erreurs de saisie de l'enquêteur, de la méconnaissance de l'enquêté ou des cas réels de double nationalité.

La suite de cette note a pour objet de préciser la manière d'estimer le nombre de descendants d'immigrés d'après l'Enquête Emploi en Continu (EEC). En effet, cette enquête est la seule source annuelle à disposer des informations nécessaires pour estimer leur nombre, à savoir : le lieu de naissance de l'individu, ainsi que la nationalité à la naissance et le lieu de naissance de ses deux parents. L'échantillon de l'EEC est assez important pour permettre des estimations fiables. Cependant, l'EEC ne porte que sur les personnes résidant en ménages ordinaires et ayant 15 ans et plus. Les descendants d'immigrés hors ménages ordinaires (par exemple, foyers...) sont peu nombreux. Par contre, les descendants de moins de 15 ans résidant en ménages ordinaires le sont.

## Estimation du nombre des descendants d'immigrés de 15 ans et plus



Source : Enquête Emploi en Continu 2008

D'après l'EEC, on dénombre 4,3 millions de descendants d'immigrés de plus de 15 ans nés en France (cas A) en 2008. 51 % des descendants d'immigrés sont issus d'un couple comprenant un immigré et un non-immigré (Cas 1). La plus grande partie des descendants d'immigrés (94 %) sont Français de naissance (Cas 1.1+2.1), cette part incluant une part non négligeable d'erreurs de déclaration par méconnaissance (cf. ci-dessus).

Au vu des chiffres obtenus sur les 15 ans et plus via l'Enquête Emploi, complétés par les chiffres du Recensement sur les mineurs de moins de 15 ans résidant encore chez au moins un parent immigré (1,85 million), il semble réaliste de considérer que le nombre de descendants d'immigrés en France s'élève à plus de 6,1 millions.

### Deux catégories proches des descendants d'immigrés

Les descendants d'immigrés (cas A<sup>2</sup>) et les immigrés (cas C) ont le point commun d'avoir tous une ascendance étrangère : au moins l'un de leurs parents est né étranger à l'étranger. Mais là où les immigrés ont réalisé par eux-mêmes une migration de leur pays de naissance vers la France, les descendants d'immigrés ne sont pas immigrés car ils sont nés en France. Plusieurs catégories de population nées à l'étranger ont des profils proches des descendants d'immigrés sans rentrer dans la définition utilisée par l'INSEE et l'INED.

- Egalement appelés seconde génération d'immigrés, les descendants d'immigrés s'inscrivent dans des processus d'intégration différents de leurs parents compte tenu de leur naissance en France. Toutefois, nombre de chercheurs considèrent que les processus d'intégration (et particulièrement l'acquisition de la langue) sont surtout conditionnés par le fait d'avoir effectué sa scolarisation maternelle et primaire en France. Le profil des descendants d'immigrés et celui des immigrés arrivés en bas âge est donc très proche. C'est pourquoi ces derniers sont parfois nommés génération « un et demi » : ils sont immigrés mais sont plus proches des descendants que des primo-arrivants. Il n'y a pas accord sur le niveau de scolarisation effectué en France pour être considéré comme membres de la génération « un et demi ».

- Si l'on considère la définition la plus large (enfants arrivés avant l'âge de 12 ans, ayant effectué tout ou partie de leur scolarité en primaire), la génération « un et demi » représente 895 000 individus d'après l'EEC 2008.

- Si l'on considère les enfants arrivés avant 7 ans (cas C1, ayant réalisé toute leur scolarité en primaire et tout ou partie de leur scolarité en maternelle), la génération « un et demi » représente 580 000 individus.

2. A partir d'ici, les cas font référence au graphique sur « le dénombrements des résidents de 15 ans et plus... » page 5.

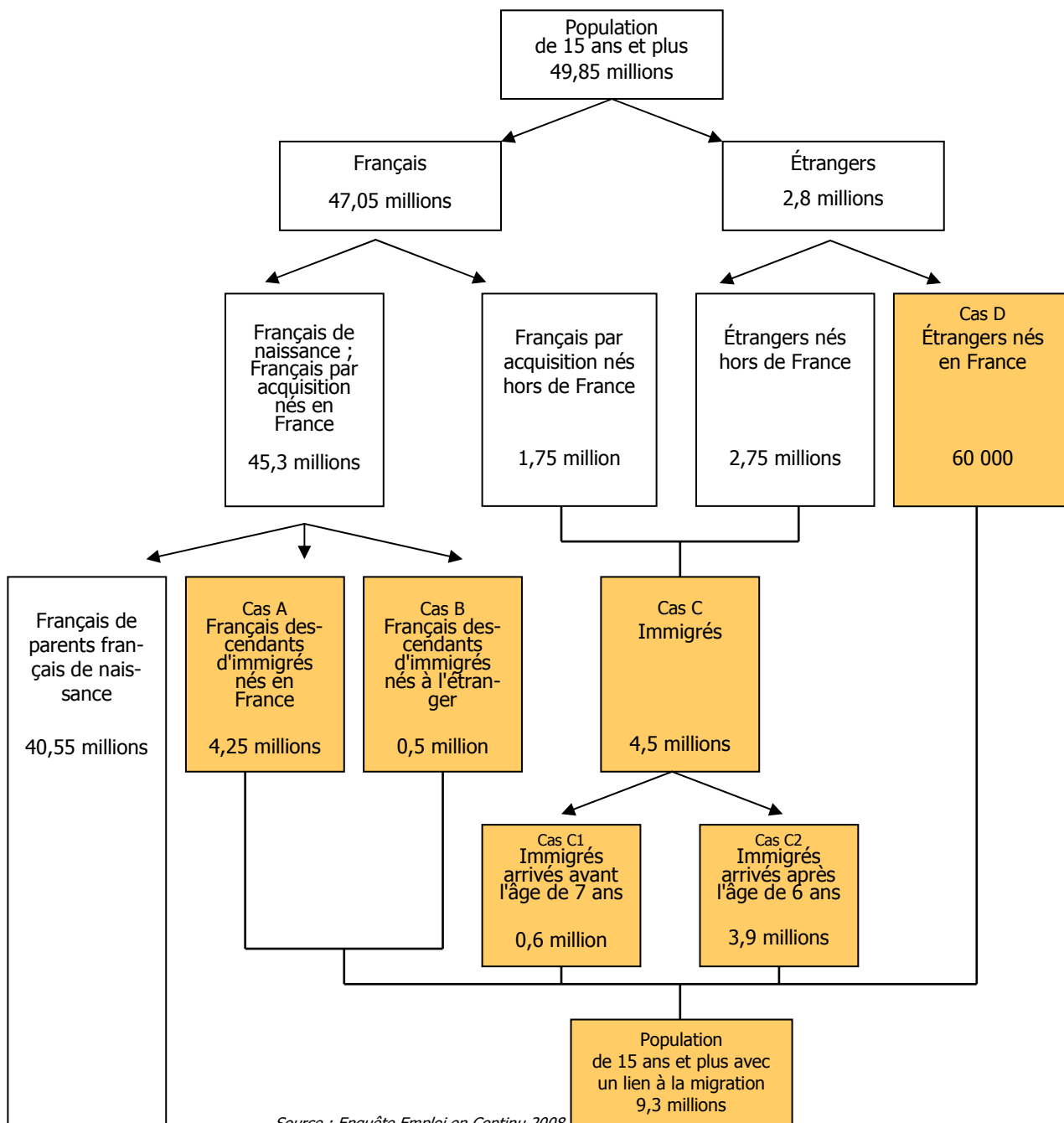
# Infos migrations

- Si l'on considère exclusivement les enfants arrivés avant l'âge de 4 ans (ayant effectué toute leur scolarité en France), la génération « un et demi » représente 360 000 individus.

- Une personne née Française à l'étranger n'est pas immigrée au sens du HCI. Or certains individus nés Français à l'étranger de couple mixte ont une ascendance étrangère (avec un parent étranger, cas B), au même titre que les descendants d'immigrés. La seule différence est qu'il n'y a pas d'assurance que le parent étranger ait réalisé ensuite une migration en France. Les dernières informations issues de TeO montrent que dans plus de 90 % des cas, le parent a effectivement migré. Les estimations précédentes ne les incluent pas dans les descendants d'immigrés du fait de leur naissance à l'étranger. Ne pas les inclure revient donc à les considérer comme des Français de parents français de naissance alors qu'ils sont de facto des descendants d'immigrés.

D'après l'EEC 2008, cette catégorie comprend 520 000 individus, un nombre non négligeable qui confirme l'utilité de les prendre en compte dans le chiffre des descendants d'immigrés. La moitié d'entre eux déclarent avoir leurs deux parents nés étrangers à l'étranger, ce qui semble incohérent. Savoir si ces incohérences sont des erreurs de saisie, de méconnaissance ou des cas de double nationalité est actuellement impossible à déterminer.

*Dénombrement des résidents en ménage ordinaire de 15 ans et plus en France selon l'origine au 1<sup>er</sup> janvier 2009.*



## Synthèse : estimation de la population ayant un lien avec la migration

S'il on estime via l'EEC la population totale de 15 ans et plus résidant en France (cf. graphique page précédente), on peut conclure que 9,3 millions d'individus ont un lien direct ou indirect avec la migration : 4,5 millions sont immigrés (cas C) et 4,8 millions (cas A+B+D) sont non immigrés avec une ascendance immigrés (dont 500 000 nés à l'étranger). Près de 5,4 millions de personnes ayant un lien avec la migration ont appris le Français via le système scolaire français (cas A+B+C1+D), chiffre incluant les descendants d'immigrés, Français de naissance nés à l'étranger, dont la langue maternelle est a priori le français.

Si l'on prend en compte les données du Recensement sur la population des moins de 15 ans (1,85 million de descendants d'immigrés cohabitant avec leurs parents ainsi que 250 000 immigrés), ainsi que les données sur les ménages non ordinaires (300 000 immigrés), le nombre total d'individus ayant un lien avec la migration en France est de 11,7 millions, soit près de 19 % de la population résidant en France (un peu moins d'1 personne sur 5 résidant en France).

### Estimations précédentes

Les enquêtes ménages contiennent depuis peu les questions nécessaires à l'identification des descendants d'immigrés à l'exclusion de la plus grande d'entre elles, le recensement de la population. Dans l'enquête emploi, ces questions ont été introduites en 2005.

Rares sont les études qui citent le nombre de descendants d'immigrés, et les comparaisons entre sources sont particulièrement délicates. Ceci pour plusieurs raisons :

- tout d'abord, les quelques estimations mentionnées sont souvent assez anciennes et les décalages de date rendent complexes toute comparaison, le nombre de descendants étant croissant dans le temps (si l'on suit les tendances récentes d'évolution des flux migratoires et de la fécondité) ;
- en second lieu, les tailles des échantillons sont également très différentes d'une source à l'autre, or un échantillon trop faible ne pourra être exploité ;
- enfin, les enquêtes portent rarement sur des champs semblables ou comparables. Ainsi, l'âge de la population interrogée diffère d'une enquête à l'autre.

Le tableau suivant présente un récapitulatif des estimations des descendants d'immigrés à travers les sources. L'estimation faite par chaque source est comparée à celle obtenue par l'EEC de 2008, et ceci à périmètre constant d'âge. Définition :

Nom de l'enquête	Date	Périmètre d'âge	Estimation	Estimation EEC2008
EHF : Enquête Histoire de Vie	1999	0 – 17 ans	1,6 million	non disponible
		18 ans et +	2,9 millions	3,95 millions
FQP : Formation et Qualification Professionnelle	2003	17 – 65 ans	2,6 millions	3,4 millions
Recensement de la Population	2006	0 – 14 ans (cohabitant avec leurs parents)	1,85 million	non disponible
TeO : Trajectoires et Origines	2008	18 – 50 ans	3,1 millions	2,55 millions

Le nombre de descendants d'immigrés d'après l'EEC 2008 est bien supérieur à celui de toutes les enquêtes faites avant 2005. Cette différence s'explique surtout par les facteurs de date et de taille d'échantillon. Etant donné les 10 ans de différence avec EHF par exemple, il est assuré qu'une partie des 1,6 million de moins de 18 ans en 1999 a atteint au moins l'âge de la majorité en 2008, grossissant de facto les descendants de 18 ans et plus. Autre exemple, l'enquête FQP ayant un échantillon près de 9 fois plus faible que l'EEC, le chiffre de l'EEC est plus vraisemblable.

La dernière estimation en date est issue de l'enquête TeO (Trajectoires et Origines, 2008), qui permet entre autres de connaître la population des descendants. Cette fois-ci l'estimation EEC est plus faible que l'estimation TeO. Une partie de la différence s'explique par le fait que l'enquête TeO contient des questions supplémentaires qui permettent de capter plus précisément l'origine des parents (meilleure distinction entre immigrés et expatriés). Le risque de sous-estimation des descendants d'immigrés Algériens, relativement fort dans n'importe quelle source, est donc plus limité dans TeO (58 % de descendants Maghrébins en moins dans l'EEC par rapport à TeO). Toutefois, des investigations complémentaires seraient nécessaires pour expliquer toute la différence.

Enfin, à noter que l'EEC ne permet pas de connaître les descendants d'immigrés de moins de 15 ans. Pour cette tranche d'âge, la seule source statistique sur la population est le Recensement de la Population. Si ce dernier ne pose pas de question sur l'origine des parents, il permet cependant de dénombrer les mineurs cohabitant encore avec leurs parents immigrés. D'après le recensement, 1,85 million de descendants d'immigrés de moins de 15 ans en 2006 vivent chez leurs parents.

Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire  
101, rue de Grenelle 75323 Paris cedex 07  
Tel : (33) 1. 70.38.24.62 Fax : (33) 1. 70.38.24.88

L'ensemble des numéros parus est disponible et téléchargeable sur le site :

[Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications](http://Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications)

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard

Rédactrice en chef : Nicole Cadenel

Maquette : Evelyne Coirier

Infos migrations n° 15

Juillet 2010

Les descendants d'immigrés